Consulter le cadastre

Comment consulter gratuitement les plans cadastraux en ligne

Consultation en ligne

Toute personne peut consulter gratuitement les plans cadastraux en ligne sur le site mis en place par le ministère de l'économie et des finances https://www.cadastre.gouv.fr.
il suffit ensuite de sélectionner le département, la commune, l'adresse ou la référence cadastrale.
Il est également possible de se faire délivrer des documents sous forme numérique ou par courrier contre le paiement d'une redevance. Cette action nécessite l'ouverture d'un compte avec un identifiant et un mot de passe.

Quelques précisions

Le plan cadastral est un document administratif utilisé pour recenser et identifier les immeubles en vue de l'établissement des bases des impôts locaux.
Sa finalité est essentiellement fiscale et n'a pas vocation à garantir un droit de propriété, ni définir une limite de propriété. Il peut seulement constituer une présomption de propriété.

Seule une opération de bornage, réalisée par un géomètre-expert, peut garantir la contenance réelle et les limites d'un terrain.

ANNEMASSE à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex